

VOEUX : CHANGEMENT DE FORMULATION INCITANT À LA PRUDENCE



Photo :

http://www.mediathequederoubaix.fr/sites/default/files/bonne_annee_languages.jpg

En ces temps de chicayas, le risque d'être l'objet d'un courroux ou d'une plainte, aurait dû m'inciter à plus de prudence dans la formulation de mes vœux pour 2018. Un internaute ingénieux et précautionneux a élaboré une formule moderne et exempte de tout élément susceptible de froisser un correspondant et par là même lui éviter des ennuis. Estimant qu'il reste encore quelques jours pour s'acquitter de cette tradition, et qu'elle peut aussi vous rendre service, je vous la livre in extenso. 😊

C'est un peu long pour des vœux, je vous le concède, mais ça ne manque pas de sel .

Chères Amies, Chers amis,

Bien entendu, comme chaque année, je désirais vous envoyer mes meilleurs vœux, mais, après consultation d'un avocat, dont je tairai le nom, je me suis rendu compte des risques d'imprudence de leur formulation.

Vous souhaiter une bonne année, une bonne santé et la prospérité peut me soumettre, en effet, à des risques de poursuites.

Voici donc la version rectifiée de mes vœux, laquelle est en conformité avec le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Nouvelle formulation :

Je vous prie d'accepter, sans aucune obligation implicite ou explicite de votre part, mes Vœux à l'occasion du solstice d'hiver et du premier de l'an, en adéquation avec la tradition, la religion ou les valeurs existentielles de votre choix, dans le respect de la tradition, de la religion ou dans le respect de votre refus, en la circonstance, de traditions, religions ou de votre droit de manifester votre indifférence aux fêtes populaires programmées.

Ces Vœux concernent plus particulièrement :

La Santé : ceci ne supposant de ma part aucune connaissance particulière de votre dossier médical, ni une quelconque volonté de m'immiscer dans le dialogue confidentiel établi avec votre médecin traitant ;

La prospérité : étant entendu que j'ignore tout de la somme figurant sur votre déclaration de revenus, de votre taux d'imposition et du montant des taxes et cotisations auxquelles vous êtes assujettis.

Le bonheur : sachant que l'appréciation de cette valeur est laissée à

votre libre arbitre et qu'il n'est pas dans mon intention de vous recommander tel ou tel type de bonheur.

>

Nota bene :

Le concept d'année nouvelle est ici basé, pour des raisons de commodité, sur le calendrier grégorien, qui est celui le plus couramment utilisé dans la vie quotidienne de la région à partir de laquelle ces Vœux vous sont adressés.

Son emploi n'implique aucun désir de prosélytisme. La légitimité des autres chronologies utilisées par d'autres cultures n'est absolument pas mise en cause.

Notamment :

- le fait de ne pas dater ces Vœux du Rabia al-Thani de l'an 1439 de l'Hégire (fuite du prophète à Médine) ne constitue ni une manifestation d'islamophobie, ni une prise de position dans le conflit israélo-palestinien.
- le fait de ne pas dater ces Vœux du 14 Teveth 5778 ne constitue ni le refus du droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues, ni le délit de contestation de crimes contre l'humanité
- le fait de ne pas dater ces Vœux du quinzième jour du 11^{ème} mois (Daxue, Grande Neige) de l'année du Coq (Ding You), 78^{ème} cycle, n'implique aucune prise de position dans l'affaire dite des « frégates de Taïwan » ou des évènements de la place Tien an Men
- le fait de ne pas dater ces Vœux du Primidi de la 3^{ème} décade de Nivose de l'an 226 de la République Française, une et indivisible, ne saurait être assimilé à une contestation de la forme républicaine des institutions.

>

Enfin l'emploi de la langue française ne sous-entend aucun jugement de valeur. Son choix tient au fait qu'elle est la seule couramment pratiquée par l'expéditeur. Tout autre idiome a droit au respect tous comme ses locuteurs.

Clause de non-responsabilité légale :

En acceptant ces Vœux vous renoncez à toute contestation postérieure.

Ces Vœux ne sont pas susceptibles de rectification ou de retrait. Ils sont librement transférables à quiconque, sans indemnités, ni royalties.

Leur reproduction est autorisée.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun dépôt légal. Ils sont valables pour une durée d'une année, à la condition d'être employés selon les règles habituelles et à l'usage personnel du destinataire.

A l'issue de cette période, leur renouvellement n'a aucun caractère obligatoire et reste soumis à la libre décision de l'expéditeur.

Ils sont adressés sans limitation préalable liée aux notions d'âge, de genre, d'aptitude physique ou mentale, de race, d'ethnie, d'origine, de communauté revendiquée, de pratiques sexuelles, de régime alimentaire, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques, d'appartenance syndicale, susceptibles de caractériser les destinataires.

Leurs résultats ne sont, en aucun cas, garantis et l'absence, totale comme partielle, de réalisation n'ouvre pas droit à compensation.

En cas de difficultés liées à l'interprétation des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal habituel du domicile de l'expéditeur.

Après ce bref préambule, je me permets donc, in extremis, de vous adresser mes Meilleurs Vœux pour une

EXCELLENTE ANNEE 2018 !!

